

## Séance ordinaire du 02 juin 2025

Province de Québec  
MRC de D'Autray  
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 02 juin 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire  
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2  
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3  
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5  
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 01 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Monsieur Sébastien Demers, directeur général et greffier trésorier assiste à la séance et agit à titre de greffier de la séance.

2025-06-098

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

.....  
**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2025**

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 AIDE FINANCIÈRE POUR LA COOP SANTÉ**

**4.2 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-JOURNALIER POUR L'ÉQUIPE DE LA VOIRIE**

**4.3 OCTROI – CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGERS DES  
IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ**

**4.4 OCTROI – CONTRAT POUR INSTALLATION DU CABLAGE RÉSEAU ET DE CAMÉRA  
À L'HÔTEL DE VILLE ET ACHAT D'ÉQUIPEMENT RÉSEAU**

**4.5 OCTROI – CONTRAT POUR LES TRAVAUX MINEURS DE PEINTURE ET DE PLÂTRE  
AU 665 RANG YORK**

**4.6 OCTROI – CONTRAT POUR INSTALLATION DU CABLAGE RÉSEAU ET DE CAMÉRA  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

- 4.7 MANDAT DE GESTION DU PROGRAMME DU REGROUPEMENT RÉGIONAL  
D'ASSURANCE COLLECTIVE**
- 4.8 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DUSABLÉ**
- 4.9 APPUI – À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS DE BRANDON CONCERNANT  
LE SENTIER TRANSCANADIEN**
- 4.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°730-25  
*RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES  
MUNICIPAUX***
- 5. FINANCES**
  - 5.1 ADOPTION DES COMPTES**
  - 5.2 RADIATION DU SOLDE DU COMPTE DE TAXE FONCIÈRE POUR LE MATRICULE  
3220-73-6695**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 OCTROI – CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU RÉSEAU  
HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER POUR 2025-2026 ET TROIS (3) ANNÉES D'OPTIONS**
  - 7.2 OCTROI – CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESIONNELS POUR  
L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU  
POTABLE**
  - 7.3 MANDAT POUR UNE MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE  
LA MONTÉE DES LAURENTIDES ENTRE BEL-AUTOMNE ET LE PONT-VERT**
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 9.1 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 729-25 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 288-90 AFIN D'AJOUTER AU GROUPE D'USAGE 11  
L'USAGE D'ATELIER MOBILE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE PIÈCES  
INDUSTRIELLES ET AGRICOLES**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
  - 10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET  
CULTURELLES**
  - 10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE  
LOISIRS**
- 11. DIVERS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### 3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2025-06-099

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

### 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-06-100

#### 4.1 AIDE FINANCIÈRE POUR LA COOP SANTÉ

**CONSIDÉRANT** la demande de la Coopérative de Santé de Saint-Barthélemy reçues le 02 mai 2025 via la politique de reconnaissance et d'aide aux organismes pour un montant de 720.00\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil accepte la demande d'aide financière tel que demandé pour un montant de 720.00\$.

Monsieur le maire demande le vote

madame la conseillère Anna Adam se retire du vote car elle est présidente de la Coop Santé.

Adopté à la majorité

2025-06-101

#### 4.2 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-JOURNALIER POUR L'ÉQUIPE DE LA VOIRIE

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'affichage d'un poste opérateur-journalier ;

**ATTENDU QU'** un processus d'entrevue a été réalisé et qu'un candidat s'est démarqué ;

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Sylvain Morin au poste de journalier-opérateur aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-102

**4.3 OCTROI – CONTRAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGERS DES IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité à fait parvenir le devis à 3 firmes de la région;

**ATTENDU QUE** 3 firmes ont soumissionné pour obtenir le contrat ;

**ATTENDU QUE** les prix, incluant les taxes, pour la totalité du contrat sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX</b>
Entretien CDC	67 156.90\$
Julie et sa gang	92 683.65\$
Pombert service d'entretien	131 393.43\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat pour le service d'entretien ménager des immeubles de la Municipalité à l'entreprise Entretien CDC étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-103

**4.4 OCTROI – CONTRAT POUR INSTALLATION DU CABLAGE RÉSEAU ET DE CAMÉRA À L'HÔTEL DE VILLE ET ACHAT D'ÉQUIPEMENT RÉSEAU**

**ATTENDU QUE** le bureau municipal sera relocalisé au 665 rang York au cours des prochaines semaines et que des travaux de câblage sont nécessaire pour le bon fonctionnement de l'appareil administratif;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil autorise le directeur général a procédé à l'achat et l'installation des équipements pour un montant total de 10 676.25\$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit payé à même les fonds de la réserves financières - Infrastructures 59-140-03-000.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-104

**4.5 OCTROI – CONTRAT POUR LES TRAVAUX MINEURS DE PEINTURE ET DE PLÂTRE AU 665 RANG YORK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat pour les travaux de réparations mineures à l'entreprise L.C. Adams construction pour un montant de 11 000\$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit payé à même les fonds de la réserves financières - Infrastructures 59-140-03-000.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-105

**4.6 OCTROI – CONTRAT POUR INSTALLATION DU CABLAGE RÉSEAU ET DE CAMÉRA AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la clef familiale a été victime d'un vol dans les locaux situés au sous-sol du centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la clef familiale de procéder à l'installation de caméra afin de sécuriser les locaux

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise GC Alarmes sécurité pour l'installation de caméra

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le directeur général a procédé à l'achat et l'installation des équipements pour un montant total de 4 635\$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit payé à même les fonds de la réserves financières - Infrastructures 59-140-03-000.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-106

#### 4.7 MANDAT DE GESTION DU PROGRAMME DU REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE

- CONSIDÉRANT QUE** le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière depuis la création du regroupement et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Barthélemy adhère à ce regroupement d'assurance collective ;
- CONSIDÉRANT QUE** le cabinet ASQ Consultants déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;
- CONSIDÉRANT QUE** la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.
- QU'** une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-107

#### 4.8 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DUSABLÉ

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'est pas en mesure d'offrir un service de bibliothèque scolaire pour l'école primaire Dusablé ;
- CONSIDÉRANT** le protocole d'entente entre les deux organismes.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

- QUE** le conseil autorise un paiement de 4 540.00\$, détaillé comme suit :

Montant forfaitaire	1 000\$
20\$ / enfants au 30 septembre 2024	3 540\$
Total	4 540\$

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-108

**4.9 APPUI – À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS DE BRANDON CONCERNANT LE SENTIER TRANSCANADIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon souhaite utiliser un tronçon de la route 348, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD), afin de connecter le sentier Transcanadien au vélo Route Brandon et à la Route Verte ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de ce tronçon nécessite une autorisation préalable du MTMD ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise à promouvoir le transport actif, à favoriser le tourisme durable et à renforcer l'offre récréotouristique régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a entreprises les démarches nécessaires auprès du MTMD, incluant la préparation d'une demande formelle accompagnée d'une résolution municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien de municipalités est sollicité pour appuyer cette initiative auprès du MTMD.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil municipal appuie la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon dans ses démarches auprès du MTMD pour utiliser un tronçon de la route 348.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-109

**4.10 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 730-25 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX**

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera le Règlement n° 730-25 *Règlement sur la tarification des services municipaux*. Ce règlement aura pour objet d'abroger les règlements (voir tableau) et de créer le Règlement n° 730-25 *Établissant la tarification de certains services municipaux*:

N° 573-14	Règlement ayant pour effet de régir et d'abroger les règlements n° 332-95, n° 493-09 et n° 517-10 afin de régir un nouveau règlement sur la location de la salle municipale
-----------	---

N° 648-19	Règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
N° 658-20	Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
N° 667-21	Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux
N° 717-24	Règlement amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux

## 5. FINANCES

2025-06-110

### 5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

**QUE** le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 188 367.60\$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de mai 2025 représentant la somme de 55 989.91\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-111

### 5.2 RADIATION DU SOLDE DU COMPTE DE TAXE FONCIÈRE POUR LE MATRICULE 3220-73-6695

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

**QUE** le conseil accepte la radiation du solde au compte de taxe foncière au montant de 260.84\$ du matricule 3220-73-6695.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-06-112

#### 7.1 OCTROI – CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DU RÉSEAU HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER POUR 2025-2026 ET TROIS (3) ANNÉES D'OPTIONS

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres pour le déneigement et entretien hivernal de son réseau routier via le système SEAO pour une durée d'un an et 3 années d'options (AO 2025-03);

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prévus ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions sont conformes aux conditions de l'appel d'offres ;

**ATTENDU QUE** les prix, incluant les taxes, pour la totalité du contrat sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX</b>
Excavation Wendover	3 686 345.18\$
Transport Thojac Inc.	3 090 252.06\$
Transport Viateur St-Yves	2 190 870.47\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat pour le déneigement et entretien hivernal du réseau routier (AO 2025-03) de la Municipalité à l'entreprise Transport Viateur St-Yves étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-113

## **7.2 OCTROI – CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** le contrat pour les services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de traitement de distribution de l'eau potable se termine en juin 2025 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité se déclare satisfait des services offerts par la firme Nordikeau lors du précédent contrat ;

**ATTENDU** la soumission OPT-25-0668 de la firme Nordikeau pour le renouvellement du mandat pour une durée d'un (1) an ;

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

**QUE** le conseil octroi le contrat à la firme Nordikeau selon les conditions et modalités de la soumission OPT-25-0668 pour un montant total de 68 149.50\$ taxes en sus.

Monsieur le maire demande le vote

2025-06-114

### **7.3 MANDAT POUR UNE MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA MONTÉE DES LAURENTIDES ENTRE BEL AUTOMNE ET LE PONT-VERT**

**ATTENDU QUE** la MRC de D'Autray met au service des municipalités un ingénieur pour les appuyer dans leurs travaux d'ingénierie ;

**ATTENDU** la résolution 2022-05-084 qui mandatait monsieur Stéphane Allard ing. afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du chantier concernant la réfection de la Montée des Laurentides ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité à procéder à quelques travaux prévus initialement dans les plan et devis 9.22-52055-2022-02.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** la Municipalité mandate monsieur Stéphane Allard, ing. agr. et directeur du service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D'Autray afin de mettre à jour les plans et devis 9.22-52055-2022-02 en prévision de travaux de pavage sur le tronçon de la Montée des Laurentides entre le rang Bel-Automne et le pont-vert.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## **8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

2025-06-115

### **9.1 ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 729-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 288-90 AFIN D'AJOUTER AU GROUPE D'USAGE I1 L'USAGE D'ATELIER MOBILE DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE PIÈCES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 5 mai 2025;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 29 avril 2025;

**ATTENDU QU'** une consultation publique a eu lieu le 22 mai 2025;

**ATTENDU** les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le greffier a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement n° 729-25 ayant comme titre « règlement amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin d'ajouter au groupe d'usage I1 l'usage d'atelier mobile de réparation et d'entretien de pièces industrielles et agricoles »

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 10. LOISIRS ET CULTURE

2025-06-116

### 10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le directeur général, en conformité avec la politique des activités sportives et culturelles, pour un montant totalisant 346.00\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

2025-06-117

### 10.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

**QUE** le conseil autorise le remboursement d'une partie des frais pour les activités de loisirs tel que recommandé par le directeur général, en conformité avec la politique de soutien aux activités de loisirs, pour un montant totalisant 30.00\$.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

## 11. DIVERS

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 22  
Fin : 20 h 25

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par François Bérard, appuyé de Claude Jean et résolu :

**QUE** cette assemblée soit levée à 20 h 25.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

---

Robert Sylvestre  
Maire

---

Sébastien Demers  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## QUESTIONS